DELIBERATION

Séance du 27/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents: 11

Nombre de suffrages : 11

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, l'Assemblée Délibérante,

régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Date de convocation 21/03/2023

Date d'affichage 21/03/2023 Etai(ent) absent(s):

Procuration(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

29/03/2023

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-26: LOTISSEMENT COMMUNAL « LES LOUACHES »:

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020/30 du 23 juin 2020.

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil Municipal avait décidé par la délibération 2020-30 de vendre le lot n°7 à Mme DIOH et Monsieur THIAW, ces derniers se sont retractés et ne souhaitent plus acquérir ce lot. Ledit lot a donc été remis en vente.

Vente du lot n° 7

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le lotissement communal dénommé "Les Louaches" à Fromelennes à usage d'habitation a été autorisé par permis d'aménager en date du 8 février 2019.

Vu la délibération n°2019-50 du 4 juillet 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement "Les Louaches" à 54 € TTC le m².

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr

Une nouvelle demande de réservation de lot a été déposée en mairie :

Lot	Parcelle	Superficie	Prix TTC	Nom de l'acquéreur
	Cadastrale			
7	AA 163	721 m ²	38 934 €	Mme WIGNY Cathy et Mr GUYAUX Patrick

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

De céder le lot n° 7 à Mme WIGNY Cathy et Mr GUYAUX Patrick pour la somme de 38 934 €uros,

• D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints, aux fins de signature.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr